

Contrat d'édition

entre :

L'Auteur (ou les Auteurs):

et

La Société Mathématique de France (SMF), *association de loi 1901 reconnue d'utilité publique*, domiciliée Institut Henri Poincaré, 11 rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris cedex 05 (France), enregistrée sous le SIRET 78426370900056, représentée par son président M. Fabien Durand,

pour la publication de :

Titre de la Contribution (ci-après dénommée "L'Œuvre"):

dans le Périodique **sous le n° ISSN** (ci-après dénommé "La Revue »)

1. L'Auteur cède à la SMF, à titre gracieux, le droit exclusif de publier et commercialiser l'Œuvre sous forme imprimée et numérique dans la Revue, pendant dix ans à compter de la publication, et notamment le droit :

(i) de reproduire et de commercialiser l'Œuvre dans la Revue en format imprimé sur tous supports actuels et futurs, qu'ils soient analogiques, électroniques, opto-numériques ou magnétiques, par voie de presse, y compris en pre- ou post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;

(ii) de traduire et commercialiser l'Œuvre en toutes langues et d'en reproduire les traductions sur tous les supports mentionnés ci-dessus ;

(iii) de reproduire et de commercialiser l'Œuvre et ses traductions dans la Revue sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels et futurs tels que serveurs, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou « e-paper », permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;

(iv) de céder tout ou partie de ces droits à une personne tierce.

2. À l'expiration de la durée stipulée plus haut, l'Auteur cède à l'Éditeur à titre non exclusif le droit de publier l'Œuvre à des fins commerciales ou non commerciales, pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales, actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée.

L'Auteur sera alors en droit de publier l'Œuvre sur tout site commercial ou non-commercial (par exemple une archive ouverte, un site personnel ou institutionnel) ou toute plateforme, sous la licence Creative Commons que l'Auteur choisira, à condition que soit mentionnée la référence bibliographique intégrale faisant état de la première publication de l'Œuvre dans la *Revue*.

3. L'Auteur garantit que l'Œuvre n'a pas été publiée auparavant sous une autre forme, sauf éventuellement sous forme de *preprint* ou de *postprint*, que l'Œuvre n'a pas été proposée à un autre éditeur pour publication, qu'aucun auteur ayant contribué à l'Œuvre n'a été omis, que les auteurs recensés le sont dans l'ordre approprié et, le cas échéant, que l'Auteur signataire du présent contrat a été dûment mandaté par les co-auteurs. L'Auteur garantit que l'Œuvre ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois, porter atteinte au droit d'auteur d'un tiers, ou qui soit de nature à engager la responsabilité de l'Éditeur. Il garantit enfin à l'Éditeur la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

4. La SMF s'engage à publier l'Œuvre dans la *Revue*, et à soumettre les épreuves de l'Œuvre avant publication à l'Auteur, qui s'engage à les retourner avec son Bon à tirer pour validation.

5. À compter de la signature du présent contrat, c'est-à-dire y compris avant la publication de l'Œuvre dans la *Revue*, l'Auteur détient le droit de publier la version *preprint* ou *postprint* de l'Œuvre, sur le site personnel de l'Auteur, dans une archive ouverte et sur toute autre plateforme non commerciale proposant un accès gratuit par tous sans enregistrement préalable, à condition que l'Auteur n'autorise ni l'utilisation commerciale ni la modification de ce *preprint* ou *postprint*.

Dans le cas où il poste la version *preprint* ou *postprint* de l'Œuvre sur un tel site ou plateforme, l'Auteur s'engage à mentionner la première publication de l'Œuvre par la SMF de la façon suivante : "Publié pour la première fois dans [*Revue*, tome et numéro ou année], par la Société Mathématique de France".

Dans le cas où l'Auteur souhaite placer ce *preprint* ou *postprint* sous une licence *Creative Commons*, il ne peut choisir que la licence *Creative Commons BY*. Cette licence permet à toute personne intéressée d'utiliser l'Œuvre à condition de créditer l'Auteur.

Les réseaux sociaux académiques (tels que *ResearchGate* ou *Academia.edu*) ne sont pas des archives ouvertes ; dans le cas où l'Auteur posterait l'Œuvre sur une telle plateforme, il doit également, pour des raisons de pérennité, établir un lien vers l'archive ouverte ou vers la plateforme de la SMF sur laquelle l'Œuvre a été publiée.

5. Le présent contrat est régi par la loi française.

6. Dans le cas où l'Œuvre a été rédigée par plusieurs co-auteurs, l'Auteur signataire certifie qu'il a été dûment mandaté par ses co-auteurs pour signer le présent contrat d'édition en leur nom et pour leur compte. Le terme "Auteur" signifie dans ce cas "tous les co-auteurs".

Veillez cocher la case, le cas échéant :

Auteur principal au nom de tous les co-auteurs

Date :

Nom :

Société Mathématique de France

Signature :

Signature :